



Assemblée générale

Distr. générale
19 juin 2006
Français
Original : anglais

Soixantième session

Point 137 de l'ordre du jour

Financement de l'Opération des Nations Unies au Burundi

Financement de l'Opération des Nations Unies au Burundi pour la période du 1^{er} juillet au 31 octobre 2006

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur le financement de l'Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB) pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 octobre 2006 (A/60/731 et Add.1). Dans le cadre de l'examen de ce rapport, le Comité a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des informations complémentaires.

2. Le mandat de l'Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB) a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1545 (2004). Dans sa résolution 1650 (2005), le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de l'ONUB jusqu'au 1^{er} juillet 2006 et a accueilli avec satisfaction la disponibilité exprimée par le Secrétaire général de continuer à consulter étroitement le Gouvernement burundais en vue de définir les modalités de mise en œuvre d'un désengagement progressif de la présence de maintien de la paix des Nations Unies et d'un ajustement de son mandat sur la base des recommandations figurant dans le rapport du Gouvernement burundais sur l'évolution du mandat de l'ONUB transmis au Président du Conseil de sécurité le 23 novembre 2005 (S/2005/736, annexe).

3. Le Comité note que dans son plus récent rapport au Conseil de sécurité sur l'ONUB, daté du 14 mars 2006 (S/2006/163), le Secrétaire général a fait des recommandations en vue d'un ajustement du mandat de l'Opération et des propositions concernant le désengagement et le rapatriement du personnel militaire et de police civile de l'Opération jusqu'au 31 décembre 2006, y compris le redéploiement temporaire éventuel d'un bataillon d'infanterie et d'unités d'appui à la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC).



4. En attendant l'examen par le Conseil de sécurité des recommandations du Secrétaire général et la décision du Conseil, le rapport du Secrétaire général contient une demande d'autorisation d'engagement de dépenses, à mettre en recouvrement, d'un montant brut de 79 179 200 dollars (montant net : 77 086 700 dollars) couvrant les besoins de financement opérationnels et en matière de ressources humaines et de trésorerie de l'ONUB, pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 octobre 2006.

5. Au cours de la période couverte par le présent rapport, l'ONUB élargirait son assistance au Gouvernement burundais au titre du soutien au processus de paix et à la réconciliation nationale dans le pays, à la réforme du secteur de la sécurité, à la protection des droits de l'homme et à la justice transitionnelle. Comme il est noté au paragraphe 7 du rapport, la poursuite de l'appui fourni par l'ONUB au Gouvernement burundais dans les domaines indiqués au paragraphe 6 ci-dessus exigerait un ajustement des effectifs de la Mission. Par conséquent, le rapport du Secrétaire général décrit les modifications proposées au tableau d'effectifs de l'Opération, telles qu'elles sont présentées dans le tableau ci-dessous.

<i>Catégorie de personnel</i>	<i>Effectif autorisé^a</i>	<i>Effectif proposé^b</i>	<i>Variation</i>
Observateurs militaires	200	71	(129)
Contingents militaires	5 450	3 985	(1 465)
Police des Nations Unies	120	15	(105)
Fonctionnaires recrutés sur le plan international ^c	392	341	(51)
Fonctionnaires recrutés sur le plan national ^c	374	376	2
Volontaires des Nations Unies	163	120	(43)

^a Effectif autorisé le plus élevé.

^b Effectif moyen au cours de la période du 1^{er} juillet au 31 octobre 2006.

^c Comprend 7 postes de personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour l'équipe Déontologie et discipline (1 P-5, 2 P-4, 1 P-2, 1 agent du Services mobile, 1 administrateur recruté sur le plan national et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national).

6. Le Secrétaire général indique que les modifications proposées au tableau d'effectifs de l'Opération seront pleinement justifiées dans le projet de budget de l'ONUB pour la période 2006/07, y compris des tableaux axés sur les résultats, qui sera soumis à l'Assemblée générale au cours de la partie principale de sa soixante et unième session. **À ce sujet, le Comité consultatif souligne que sa recommandation concernant la demande d'autorisation d'engagement de dépenses ne tient pas compte des besoins en effectifs de l'ONUB pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 octobre 2006, étant donné qu'il compte analyser ces besoins en détail lorsqu'il examinera le budget proposé pour l'ONUB pour la période 2006-07.**

7. L'état des postes pourvus à l'ONUB au 30 avril 2006 était le suivant :

<i>Catégorie de personnel</i>	<i>Effectifs autorisés^a</i>	<i>Postes pourvus</i>	<i>Taux de postes vacants/de déploiement différé (pourcentage)</i>
Observateurs militaires	200	164	18,0
Membres des contingents militaires	5 450	3 414	37,4
Police des Nations Unies	120	16	86,7
Fonctionnaires recrutés sur le plan international ^{b, c}	392	308	21,4
Fonctionnaires recrutés sur le plan national ^{b, c}	374	345	7,7
Volontaires des Nations Unies ^b	163	134	17,8

^a Effectif autorisé le plus élevé pour la période 2005-06.

^b À l'exclusion de 125 fonctionnaires du Bureau de l'assistance électorale (16 recrutés sur le plan international, 74 recrutés sur le plan national et 35 Volontaires des Nations Unies qui ont été en poste jusqu'au 1^{er} octobre 2005).

^c Comprend 7 postes de personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour l'équipe Déontologie et discipline (1 P-5, 2 P-4, 1 P-2, 1 agent du Service mobile, 1 administrateur recruté sur le plan national et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national).

8. Le Comité consultatif a reçu un tableau des dépenses courantes au 9 juin 2006 et des dépenses prévues pour le reste du mois de juin 2006. Au 9 juin 2006, les dépenses courantes pour la période se situaient à 232 627 500 dollars, contre un montant réparti brut de 292 272 400 dollars. Pour l'ensemble de l'exercice 2005/06, les dépenses courantes et prévues s'élèvent à 247 577 800 dollars, soit environ 85 % du montant réparti. À cet égard, le Comité note que des économies nettes prévues totalisant 44,7 millions de dollars pourraient être envisagées au titre du personnel civil (12,5 millions de dollars), du personnel militaire (11,2 millions de dollars) et des dépenses opérationnelles (21 millions de dollars). **L'ampleur prévue des crédits sous-utilisés donne à penser que l'ONUB devrait continuer d'affiner ses hypothèses budgétaires. Pour ce faire, tant l'ONUB que le siège devraient examiner de plus près la structure des dépenses.**

Conclusion

9. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre en ce qui concerne le financement de l'ONUB pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 octobre 2006 sont énumérées au paragraphe 38 du projet de budget (A/60/731). **Le Comité consultatif recommande l'approbation de l'intégralité du montant demandé au titre de l'autorisation d'engagement de dépenses. Cependant, compte tenu de la structure des dépenses mentionnée ci-dessus au paragraphe 8, le Comité estime qu'une mise en recouvrement de 50 % de l'autorisation d'engagement de dépenses devrait suffire. Par conséquent, le Comité consultatif recommande que le Secrétaire général soit autorisé à engager, pour la période du 1^{er} juillet au 31 octobre 2006, des dépenses d'un montant de 79 179 200 dollars (montant brut) pour le fonctionnement de l'ONUB pour la période de 4 mois allant du 1^{er} juillet au 31 octobre 2006, et que le montant de 40 millions de dollars soit mis en recouvrement à raison de 10 millions de dollars par mois, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de l'ONUB.**